

# Réforme des allocations familiales à Bruxelles, c'est quand qu'on va où?

**Bruxelles ne devrait plus tarder à choisir son futur modèle d'allocations familiales. Un enjeu majeur pour une Région où la pauvreté gagne du terrain.**

ARTHUR SENTE

Héritage de la sixième réforme de l'État, la régionalisation des allocations fait chauffer les méninges de l'exécutif bruxellois. Alors que la Flandre a déjà débouché sur un modèle (160 euros fixes par enfant, avec suppléments en fonction des revenus parentaux et pour les familles nombreuses) qu'elle entend bien mettre en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les discussions ont aussi abouti côté germanophone et avancent doucement en Wallonie, malgré des incertitudes persistantes. À Bruxelles, où les discussions sont cantonnées en intercabinet, l'opposition commence à s'impacienter. Pour rester dans les clous et démarrer 2019 avec un système opérationnel, il faudrait que le nouveau modèle soit sur la table pour Pâques.

La ministre en charge de la Famille pour la Ccof, Céline Frémault (cdH), a récemment expliqué ce retard par rapport aux autres entités en raison des données existantes sur la situation des familles bruxelloises, qui étaient jusqu' alors trop incomplètes pour permettre l'élaboration d'un modèle cohérent. La base statistique a donc été mise à jour. Les résultats intermédiaires d'une recherche menée par un consortium ULB/VUB et Université d'Anvers devraient

tomber sous peu, les conclusions finales étant quant à elles attendues pour le printemps, selon Delphine Chabbert de la Ligue des familles, qui suit le dossier de près.

## Contexte sensible

Difficile néanmoins d'en savoir plus sur le contenu des discussions qui animent aujourd'hui l'exécutif bruxellois autour de ce dossier sensible. «Le moment est crucial», justifie-t-on au cabinet de la ministre, qui a déjà soutenu que les familles bruxelloises ne verraient pas leurs allocations diminuer d'un centime et que la continuité des paiements serait une priorité. Une prudence raisonnable, souligne Delphine Chabbert: «Le changement de système est tout à fait anxiogène pour les familles», reconnaît-elle. «Jamais elle (Céline Frémault, NDLR) ne sortira avec un montant, comme Maxime Prévoit a pu le faire en Wallonie à plusieurs reprises.»

C'est qu'à Bruxelles, sans doute plus qu'ailleurs, le terrain est particulièrement glissant. La Région connaît en effet un boom démographique depuis la moitié des années 90 et est un carrefour important de migrations internes. «Il ne faudrait pas donner des arguments supplémentaires aux familles qui souhaiteraient déjà quitter la Région Bruxelles-Capitale pour une autre Région», analyse Delphine Chabbert. Mais il y a surtout ces chiffres alarmants, dévoilés la semaine dernière dans une étude de la Fondation Roi Baudouin: 4 enfants bruxellois sur 10 vivent en situation de pauvreté. Le fait qu'un

quart des familles de la Région se déclare comme monoparentale auprès de l'observatoire de la Ligue des familles ne facilite rien. «Il faut intégrer les paramètres socio-économiques que nous connaissons à Bruxelles, parce que l'on sait que l'allocation familiale est l'un des meilleurs instruments de lutte contre la pauvreté», explique le ministre de l'Économie Didier Gosuin (DéFI), en relevant toutefois qu'il n'a pas la main sur la question. «On voit bien qu'on a déjà une situation de pauvreté élevée en Région bruxelloise, pas question de l'aggraver.» Dossier bicommunautaire oblige, c'est aussi un défi de taille pour la Commission communautaire commune (Cocom): avec une enveloppe transférée du Fédéral avoisinant les 780 millions d'euros, son budget va être multiplié par 8.

## Suppression des rangs

Ce que l'on sait déjà, c'est que comme dans les autres entités fédérées, le système actuel des rangs devrait être relégué au passé. Actuellement, les montants de base évoluent en effet en fonction du rang de l'enfant (92,09 euros pour le premier, 170,39 euros pour le second, 254,40 euros pour le troisième). Cet héritage des politiques natalistes d'après-guerre s'oppose aujourd'hui à la formule «un enfant est égal à un enfant», soutenue par la majorité bruxelloise.

Reste que, mécaniquement, cette suppression des rangs se traduit par une perte pour les familles avec trois enfants ou plus, d'où l'im-

portance de maintenir des suppléments sociaux efficaces et adaptés. À cet égard, la Ligue des familles propose par exemple dans son modèle (qui suggère un montant de base à 150 euros) une majoration de 50 euros par enfant pour les faibles revenus et un supplément de 30 euros à partir du 3<sup>e</sup> enfant. Comme cela a été décidé en Flandre, la nouvelle formule de calcul des suppléments devrait en tout cas se baser non plus sur le statut social mais sur les revenus des parents.

Dans l'opposition, le MR qui organisait la semaine dernière un colloque sur le sujet, se range d'ores et

déjà l'idée d'un montant de base élevé (150 euros), mais avec moins de suppléments sociaux. Le but serait, selon la députée libérale Viviane Teitelbaum, d'éviter la mise en place d'un nombre trop important de mesures complémentaires. Elle affirme que les allocations «ne peuvent pas être un outil stratégique uniquement dans la lutte contre la pauvreté» mais surtout de soutien à la parentalité.

Il existe aujourd'hui quelque 730 scénarios différents selon les situations des familles et des enfants. Outre la refonte d'un outil qui devra faire de son mieux pour pallier les difficultés du terreau social de la capitale, la réforme est donc aussi une bonne occasion de simplifier un système devenu trop complexe avec le temps.

# 780 millions €

Avec la régionalisation des allocations familiales, la Cocom récupère une enveloppe de 780 millions d'euros, ce qui va multiplier son budget par 8.

## LA NAISSANCE D'IRISCARE POSE DÉJÀ QUESTION

L'Organisme d'intérêt public (OIP) bruxellois Iriscare, qui s'apprête à voir le jour, aura parmi ses fonctions celle d'opérationnaliser le nouveau modèle d'allocations familiales. Sa naissance pose pourtant déjà des questions, alors que l'opposition, tant libérale qu'écologiste, a dénoncé la semaine dernière une future «usine à gaz», aux proportions tentaculaires. «Il y

aura certaines politiques gérées par cette OIP qui seront aussi gérées dans l'administration, qui existe déjà», souligne le député Arnaud Verstraete (Groen), voyant là un doublon. «Elle est où l'efficacité dans cette structure?» Face à la foule de questions posées en commission la semaine dernière, les débats et le vote sur ce point ont été reportés à aujourd'hui.